

De N. B. Falknier et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Belleville et du Lac Nipissingue, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne projetée.

De Jessie Ponton et autres, de la Société de l'Œuvre Chrétienne des Jeunes Gens, de l'église presbytérienne d'Oshawa, province d'Ontario, demandant que la section canadienne de l'Exposition universelle de Chicago, 1893, soit fermée les jours de dimanche.

L'honorable M. Cochrane a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 février 1892.

Dans l'affaire de Ada Donigan (ci-devant Ada Planche), pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Sanford a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 février 1892.

Dans l'affaire de James Manning Albert Aikins, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 février 1892.

Dans l'affaire de James Wright, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 février 1892.

Dans l'affaire de Herbert Remington Mead, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièce justificatives du greffier du Sénat pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1891.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.